

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30**Komponente B**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 2.0

Remplace la version: 1.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 Komponente B

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

886520 EPOXYD-KLEBER 60 MIN. 24 G

1347648 TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 2X50G

1347650 TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 2X100G

UFI: 8J10-9066-Q00M-RR2W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Durcisseur pour colle bicomposant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence**Swiss Toxicological Information**

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1B; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquette (CLP)**Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30
Komponente B**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 2.0
Remplace la version: 1.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 2 de 10

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient 2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol

2.3 Autres dangers

Les vapeurs ont un effet irritant sur les muqueuses et les voies respiratoires. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119560597-27-xxxx N°CE 202-013-9 CAS 90-72-2	2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol Skin Corr. 1C; H314. Skin Sens. 1B; H317.	1 - 4 %
N°CE 205-743-6 CAS 149-57-5	Acide 2-éthylhexanoïque Repr. 2; H361d.	< 2 %
N°CE 275-162-0 CAS 71074-89-0	Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol Skin Corr. 1B; H314.	< 1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Informations générales:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.



TOOLCRAFT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 2.0

Remplace la version: 1.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

3 de 10

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

Il peut se dégager par ailleurs: Fumée, oxydes de soufre, oxydes d'azote (NOx), ammoniac, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Si possible, colmater la fuite.

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.



TOOLCRAFT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 2.0

Remplace la version: 1.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 4 de 10

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Protéger de la chaleur, de l'exposition directe au soleil et du froid. Stocker les récipients hermétiquement fermés au sec.

Température de stockage conseillée: 10 °C à 20 °C

Interdit de fumer. Accès à l'entrepôt réservé aux personnels compétents.

Conseils pour le stockage en commun:

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

DNEL/DMEL:

Indication sur 2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol:

DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, systémique: 0,31 mg/m³

DNEL ouvriers, à long terme, dermique, systémique: 0,2 mg/kg bw/d

PNEC:

Indication sur 2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol:

PNEC eau (eau douce): 0,084 mg/L

PNEC eau (eau de mer): 0,008 mg/L

PNEC station d'épuration: 0,2 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A2P3 conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains:

Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc nitrile, caoutchouc fluoré, PVC

Épaisseur du revêtement: $\geq 0,5$

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire:

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle:

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	7,5
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 25 °C: 1,1 - 1,2 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, de l'exposition directe au soleil et du froid.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30**Komponente B**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 2.0

Remplace la version: 1.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

6 de 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: > 2000 mg/Kg

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1B; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:
Aucune donnée disponible

Autres informations: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique: Indication sur 2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol:
Toxicité pour le poisson:
CL50 Cyprinus carpio (Carpe): 175 mg/L/96h
Toxicité pour la daphnia:
CE50 Palaemonetes vulgaris: 718 mg/L/96h
Toxicité pour les algues:
CE50 Desmodesmus subspicatus (algue verte): 84 mg/L/72h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Non biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30**Komponente B**

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 2.0

Remplace la version: 1.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

7 de 10

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 2735

14.2 Nom d'expédition des Nations uniesADR/RID: ONU 2735, AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.
(2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol, Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol)ADN: ONU 2735, Amines, liquides, corrosifs, n.s.a.
(2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phénol, Bis[(diméthylamino)méthyl]phénol)IMDG, IATA-DGR: UN 2735, AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(2,4,6-tris(Diméthylaminométhyl)phenol, Bis[(diméthylamino)méthyl]phenol)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C7

IMDG: Class 8, Subrisk -

IATA-DGR: Class 8

**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 2735

Étiquette de danger: 8

Dispositions particulières: 274

Quantités limitées: 5 L

EQ: E1

Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T7

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP28

Codification réservoirs: L4BN

Code de restriction en tunnel: E



TOOLCRAFT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 2.0

Remplace la version: 1.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

8 de 10

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 8
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP - EP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-A, S-B
Dispositions particulières: 223 274
Quantités limitées: 5 L
Excepted quantities: E1
Conditionnement - Instructions: P001, LP01
Conditionnement - Réglementations: -
IBC - Instructions: IBC03
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T7
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1, TP28
Arrimage et manutention: Category A.
Séparation: SG35
Propriétés et observations:

Colourless to yellowish liquids or solutions with a pungent odour. Miscible with or soluble in water. When involved in a fire, evolve toxic gases. Corrosive to most metals, especially to copper and its alloys. React violently with acids. Cause burns to skin, eyes and mucous membranes.

Groupe de ségrégation: 18

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Corrosive
Code de quantité exceptée: E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y841 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 852 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 856 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières: A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG): 8L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible



TOOLCRAFT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30

Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 2.0
Remplace la version: 1.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 9 de 10

Directives nationales - États-membres de la CE

Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H361d = Susceptible de nuire au fœtus.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Identificateur de produit (UFI)

Mise à jour d'ordre général

Créée:

24.8.2020

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information



TOOLCRAFT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

TOOLCRAFT EPOXY TRANSPARENT 30 Komponente B

Numéro de matière Epoxy Transparent 30 Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022
Version: 2.0
Remplace la version: 1.0
Langue: fr-CH
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CL50: Concentration létale médiane
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- Eye Dam.: Endommagement des yeux
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ONU: Organisation des Nations unies
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- PVC: Polychlorure de vinyle
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- Repr.: Toxicité pour la reproduction
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- Skin Corr.: Corrosion cutanée
- Skin Irrit.: Irritation de la peau
- Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.